

## INFORMATIONS...

### 50 ANS DU FOYER DE SKI DE FOND

Le foyer nordique fête cette année ses 50 ans. Nous vous invitons le 16 décembre 2023 à partir de 16h à la Maison du Gd Veymont pour des jeux sur neige, une exposition sur le ski de fond à Gresse, des témoignages écrits ou oraux, suivi d'une collation, tout cela au son d'une fanfare locale. Ensuite une balade nocturne vous sera proposée à pied, en raquette ou en ski de fond.

Pour cette fête nous cherchons des témoignages des anciens mais aussi des jeunes ainsi que des photos et du matériel d'époque pour compléter notre exposition.

Contacts : helene.levadoux@hotmail.com , dominique.greslou@outlook.fr

## Horaires des services municipaux

Accueil de la mairie et de la poste  
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h15

Toutes vos démarches administratives en dehors de ces heures  
sur rendez-vous

04 76 34 34 34 ou [mairie@gresse-en-vercors.fr](mailto:mairie@gresse-en-vercors.fr)



# La Lettre Municipale N°7



## LE MOT DU MAIRE...

Chères habitantes, chers habitants,

Dans cette 7<sup>ème</sup> « lettre municipale », je souhaite revenir sur des sujets abordés lors de la réunion citoyenne du 22 septembre dernier pour confirmer les dires du Maire et tenter d'extirper des croyances erronées et de tuer des fausses nouvelles et rumeurs répandues par « l'air du temps ».

La seconde partie sera consacrée aux élections complémentaires que j'ai demandées à M. le Préfet de l'Isère pour reconstituer une équipe municipale affaiblie par trois démissions depuis l'élection de 2020.

**Taxe d'habitation** : la loi de finances de 2018 a décidé d'engager un processus progressif de suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, plus personne ne paye de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Mais le législateur a conservé cette taxe sur les résidences secondaires. Il s'agit donc d'un choix politique de nos représentants à l'Assemblée nationale ; ce n'est pas un choix de la mairie. Le décret de fin Août 2023 donnant le droit à environ 3500 communes françaises (soit – grossièrement – à 10% des communes) d'augmenter cette taxe de 60% au plus est également une décision nationale et non locale. Et Gresse-en-Vercors figure – à juste titre – dans ces 10%. La décision de la mairie d'augmenter de 20% la part de la taxe d'habitation des résidences secondaires revenant à la commune n'a donc rien de discriminant. Car si discrimination il y avait, les citoyens concernés pourraient s'adresser au tribunal administratif pour dénoncer une inégalité de traitement...ce qui ne serait pas recevable, puisque les résidences principales sont exclues de cette taxe.

Mais ce surplus de ressources est nécessaire pour travailler avec le syndicat des principales résidences secondaires sur la définition des limites de propriétés (et donc sur la notion de « qui paye quoi ») et sur la réhabilitation de l'environnement des grandes résidences et des espaces ludiques existants et vieillissants.

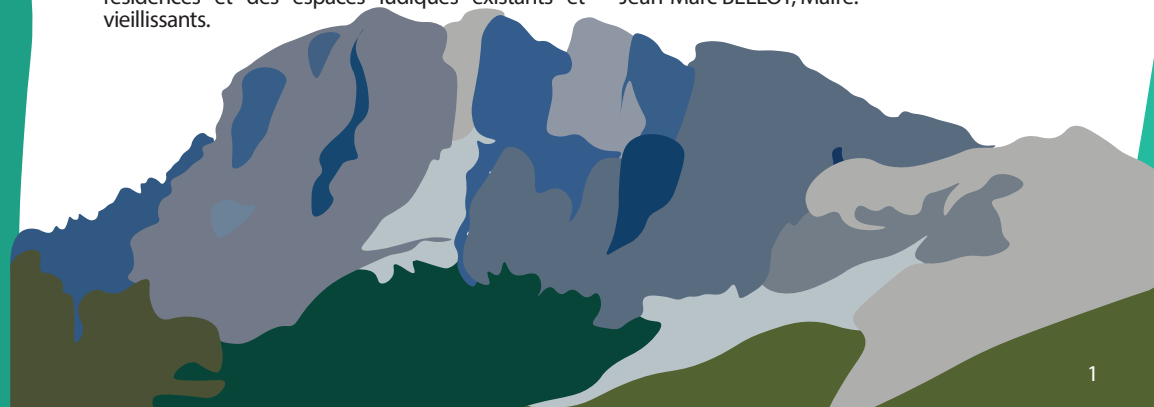
**La saison de ski** démarrera le 23 décembre 2023 et s'achèvera une semaine après la fin des congés d'hiver, si la présence de la neige le permettra. Ni le Conseil d'Administration de l'EPIC ni le Conseil Municipal n'ont jamais eu de doute sur une autre hypothèse. Il est temps que des esprits chafouins arrêtent d'insinuer le doute sur l'ouverture de la station dans la presse auprès de clients potentiels. Le président de la RDSGV développera la préparation du déroulé de cette saison. La seule inconnue aura toujours été...la présence ou l'absence de neige ; la présence ou l'absence de nuits de gel. Et cela, personne n'y pourra rien.

La démission de l'adjoint au tourisme a affaibli notre équipe municipale. Le nombre de dossiers vivants et de projets en cours ne permettait à aucun élu de reprendre la lourde tâche d'adjoint au tourisme. J'ai donc défendu auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère la nécessité de pouvoir organiser des élections complémentaires, compte tenu de la place du tourisme dans l'économie locale. Cette demande a été perçue positivement et nous sommes autorisés à organiser des élections complémentaires les 3 (1<sup>er</sup> tour) et 10 décembre 2023 (2<sup>nd</sup> tour, si besoin).

Les candidats qui se présenteront donc à votre jugement seront des femmes et des hommes qui compléteront l'équipe municipale. Le/la futur/e adjoint/e au tourisme devra contribuer à asseoir la politique touristique dite « 4 saisons » et à s'impliquer dans le redressement financier de la station et la définition de son avenir ; un/e second/e candidat/e sera en charge du dossier logement permanent à Gresse-en-Vercors, un gros sujet à traiter au cours de cette seconde partie de mandat et pour lequel nous sommes en retard ; le/la troisième reprendra en binôme les dossiers des affaires sociales/scolaires/petite enfance.

Prenez soin de vous.

Jean-Marc BELLOT, Maire.



### DU NOUVEAU AU CONSEIL MUNICIPAL ET À LA RDSGV

Le conseil municipal et la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV) ont été profondément modifiés cette année, par suite des démissions de 2 conseillers municipaux.

Eric Mena est devenu adjoint à l'urbanisme, par délibération du conseil municipal du 30 mars 2023.

Alexandre Lefèvre (directeur de l'ESF) et Eric Mena sont devenus membres du Conseil d'Administration de la RDSGV par délibération du conseil municipal du 25 juillet 2023 et confirmés par une deuxième délibération datée du 21 septembre 2023.

Eric Mena a été élu président de la RDSGV lors de la réunion du CA du 27 juillet 2023 et confirmé par une seconde élection le 22 septembre 2023.

### RDSGV : RECRUTEMENT DU DIRECTEUR ET DES SAISONNIERS TERMINÉ, POINT SÉCURITÉ ET TRAVAUX

Comme annoncé lors de la réunion citoyenne du 22 septembre 2023, le nouveau directeur d'exploitation, Nicolas Maneveau, est arrivé le 28 septembre 2023. Le recrutement des saisonniers à temps plein est terminé (un dernier poste à pourvoir est en cours de finalisation), par contre il manque quelques renforts de conducteurs de téléskis qui viennent durant les vacances.

Concernant le CATEX, nous sommes toujours en attente de subvention, mais bonne nouvelle le télésiège du Blavet sera utilisable cette année à l'issue des travaux de consolidation engagés par Thomas et Charly sous la direction de Nicolas. La deuxième prévente des forfaits saisons, sur internet et en caisse, est ouverte jusqu'au 26 novembre.

### ANNONCE D'UN FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR LES REMONTÉES MÉCANIQUES

Lors de la réunion citoyenne du 22 septembre 2023, nous vous avons montré le déficit prévisionnel important auquel se trouve confronté le CA de l'EPIC qui gère les remontées mécaniques de Gresse-en-Vercors.

La fin de l'année approche et nos demandes d'aides et de subventions sont pour l'instant restées sans réponse. Par conséquent nous faisons appel à une aide financière de votre part afin de financer la grande inspection du CATEX (Rappel ce don n'est pas déductible de l'impôt sur le revenu).

Le mécanisme financier à mettre en œuvre pour effectuer les versements est en cours de discussion avec le centre de gestion de la Mure.

Je vous suggère de vous rapprocher de la mairie à partir de la mi-novembre pour plus d'informations. Le nombre de donateurs montrera l'implication des particuliers et pourra, nous l'espérons, motiver d'autres collectivités territoriales à nous accompagner pour cette année et les années à venir.

En vous remerciant par avance  
Eric Mena, président de la RDSGV

### CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Le CCAS a mis en place un partenariat avec la pharmacie de Monestier de Clermont qui permet aux habitants de Gresse-en-Vercors de récupérer leurs médicaments sans avoir à se déplacer. Il vous suffit d'amener à la mairie votre ordonnance et la carte Vitale. La mairie se chargera de récupérer les médicaments.

Le prix des repas en provenance de l'EHPAD va être modulé en fonction du revenu fiscal de référence jusqu'à fin décembre 2023.

- ➔ 5,50 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est inférieur ou égal à 7 500 €
- ➔ 7,50 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est supérieur à 7 500 € et inférieur ou égal à 10 000 €
- ➔ 9,50 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 12 500 €
- ➔ 10,50 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence pour 1 part est supérieur à 12 500 €

Pour bénéficier de ces nouveaux tarifs, il suffit de venir à la mairie avec votre avis d'imposition.

A partir de janvier 2024, le prix sera fonction du reste à vivre qui sera calculé avec madame Capel-Stoltz, avec qui il faudra prendre un rendez-vous, en novembre ou décembre.